Donner plus de son temps qu'à l'habitude à cette personne parce que sa situation est complexe et demande beaucoup d'écoute. Donner de son temps, de ses tripes, à cette personne qui vient de s'écrouler, pour mettre en œuvre les gestes de survie nécessaires à sa réanimation. Donner de son temps, pour se doter de quelques repères linguistiques et culturels, afin de mieux échanger avec les patients de différentes cultures.

Donner de son temps pour remettre en question des décisions fondées sur des arguments d'autorité et contraires aux données de l'évaluation. Donner de son temps pour réunir l'ensemble des acteurs nécessaires à la concrétisation d'une décision. Donner de son temps pour exprimer en toute sincérité les raisons d'une erreur payée par les souffrances d'un patient, et donner de son temps pour mettre en œuvre des moyens efficaces pour ne pas reproduire une telle erreur.

Et donner aussi de son temps pour faciliter la tâche aux autres acteurs de santé qui entourent un patient. Par exemple, quand on est médecin, donner de son temps pour fonder son ordonnance sur des bases solides, pour la rédiger de manière lisible par les personnes qui exercent leur métier au comptoir d'une officine et par la personne destinataire de l'ordonnance ; ou pour rédiger une ordonnance qui prenne en compte les contraintes de l'exercice infirmier, y compris en termes de rémunération.

Ou, quand on est pharmacien, donner de son temps pour expliquer efficacement les particularités d'un traitement proposé au patient, et aussi pour réunir les éléments utiles à la réalisation optimale d'éventuels soins infirmiers. Ou encore, quand on est infirmier, donner de son temps pour réunir les éléments utiles au médecin pour reconsidérer une décision mal partagée. Etc.

Autrement dit, travailler avec les autres.

ÉDITORIAL

Pour les autres

Et aussi travailler pour les autres. Pour le patient. Et pour les personnes, professionnels de santé ou non, qui entourent le patient. Quelles satisfactions en retour ! Et quelles richesses humaines révélées et partagées !

« *Œuvrer (…) pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients (…)* ». C'est l'article premier des statuts de l'Association Mieux Prescrire. C'est le catalyseur de l'élan Prescrire. C'est ce qu'essaie de faire avec constance l'équipe Prescrire pour les abonnés.

Avec, entre autres, année après année, le bilan "Enrichir et mettre jour sa panoplie pour mieux soigner" (lire dans ce numéro pages 26 à 59).

Prescrire

Téléchargé sur prescrire.org le 28/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement